

M. Regier: Puis nous avons deux autres décrets du conseil énumérant d'autres sociétés commerciales. Dans ce cas, le député de Dauphin nous a mentionné les noms des sociétés et les montants indiqués dans ces décrets. Le ministre devrait, afin de nous donner un aperçu clair et net de la transaction, nous dire combien de sociétés étaient mentionnées dans le troisième décret du conseil et tout le montant indiqué dans ce troisième décret.

L'hon. M. McCann: Tous ces décrets du conseil ont déjà été déposés et l'honorable député peut les consulter. D'après les règlements, les décrets du conseil rendus sont déposés par le premier ministre à la fin de périodes déterminées. Je crois que c'est à tous les mois.

M. Regier: Si le ministre prend cette attitude, je lui assure que d'ordinaire nous faisons notre travail et les recherches nécessaires. Nous ferons tout en notre pouvoir pour faire savoir aux contribuables canadiens ce qu'il en est de ce troisième décret du conseil qu'il semble hésiter à consigner au hansard.

M. McIlraith: C'est un document public.

M. Regier: Jusqu'ici le ministre n'a pas fourni une très bonne réponse. J'aimerais avoir ces renseignements ainsi que les autres. J'estime avoir été un peu induit en erreur au sujet des accusations portées plus d'une fois à la Chambre à propos de ces deux décrets du conseil. Le ministre a répondu plusieurs fois, mais jamais avant tout à l'heure il n'a indiqué qu'il y avait eu d'autres remboursements.

L'hon. M. McCann: Ce n'est pas exact; dans la déclaration dont j'ai donné lecture, j'ai dit qu'il y avait trois décrets du conseil et si le député est au courant de la marche suivie à la Chambre il sait que ces décrets du conseil ont été déposés. Il serait facile de les déposer tous encore, avec tous ces chiffres et ces noms, mais on l'a déjà fait. Si le député veut faire quelques recherches, il aura l'occasion de les examiner pour en découvrir la portée. Ils n'ont rien de secret.

M. Zaplitny: Peut-être pourrais-je aider le ministre. A mon sens, tout ce que le député de Burnaby-Coquitlam veut et ce que le comité aimerait avoir, c'est le nombre global de sociétés en cause et le montant total d'argent impliqué par ces trois décrets du conseil. Cela ne devrait pas être difficile. Les chiffres y figurent; pourquoi donc ne pas les consigner au compte rendu pour les joindre aux autres renseignements donnés plus tôt aujourd'hui.

L'hon. M. McCann: Je recommande à mon honorable ami de consulter le rapport de l'auditeur général, qui renferme toutes ces données.

M. Zaplitny: Je le sais, c'est là que je les ai obtenues.

L'hon. M. McCann: Je pourrais additionner tous ces montants et en consigner le total au hansard mais on l'a déjà fait. Il n'est pas nécessaire de le faire de nouveau.

M. Zaplitny: Le ministre a-t-il quelque motif de refuser de révéler le nombre total de sociétés en cause?

L'hon. M. McCann: Je pourrais le fournir très facilement.

M. Zaplitny: Ainsi que, peut-être, les montants globaux en cause.

L'hon. M. McCann: Voici le premier décret du conseil, C.P. 1954—27/218, qui porte la date du 18 février 1954. Il donne la liste de 12 sociétés et des montants en cause. Le suivant, désigné par le numéro 1954—16/329, qui porte la date du 10 mars 1954, contient le nom de deux sociétés. Vient ensuite le C.P. 1954—24/621, daté du 29 avril, qui porte le nom d'une société, l'*Imperial Oil Limited*. Mentionnons ensuite le C.P. 1954—26/893, daté du 17 juin 1954. Il y a ensuite le C.P. 1954—12/1660, daté du 3 novembre 1954. Il contient la liste d'environ 25 sociétés ainsi que les montants. Le décret suivant est le C.P. 1954—25/1904, qui modifie le décret C.P. 1954—12/1660 de façon à inclure les sociétés mentionnées plus bas. Il contient le nom de 7 sociétés et le montant est d'environ \$10,000.

Ces chiffres en mains, l'honorable député peut consulter le rapport de l'Auditeur général ou demander les décrets du conseil qui ont déjà été déposés.

Une voix: Pure politique!

M. Zaplitny: Nous ne faisons pas de politique avec les deniers publics; l'honorable député n'en saurait dire autant de son gouvernement. Maintenant, monsieur le président, je vais poser une autre question qui n'a rien à voir aux sociétés en cause. Le ministre voudrait-il dire au comité à qui revient l'initiative de ces remises? L'offre de règlement à parts égales a-t-elle été faite par les sociétés ou le Gouvernement?

L'hon. M. McCann: Elle a été faite par les sociétés. L'établissement des décrets est dû à l'initiative conjointe du ministre des Finances, du ministre de la Justice et du ministre du Revenu national.